

DEFINITION DE FONCTION PERMANENT

METIER

Convention collective FEHAP 51 renouvelée

Filière : logistique

Regroupement métier : agent des services logistiques niveau 1

Coefficient 291 + 15 complément métier

RESUME DE L'EMPLOI

Le permanent veille au bon accueil, à la sécurité, à la tranquillité, à la bonne hygiène et au bien être des personnes accueillies.

Il accueille le public et leur fournit les informations nécessaires à l'organisation du centre.

Il peut être amené à effectuer des travaux d'hygiène, de restauration, de manutention et autres tâches simples.

ACTIVITE

- Accueillir les personnes
- Remplir les fiches signalétiques
- Faire appliquer le règlement intérieur
- Expliquer le fonctionnement de la structure, les consignes de sécurité et règles de vie
- Transmettre et hiérarchiser les informations quotidiennement (cahier de liaison...)
- Gérer les situations conflictuelles
- Faciliter la vie collective
- Préparation et installation des repas
- Participation aux réunions internes au service

CONNAISSANCES

- Public en situation de précarité et difficulté sociale
- Maîtrise de la langue française écrite et parlée
- Connaissance de base de l'outil informatique

SAVOIR-FAIRE

- Capacité à travailler en équipe
- Gestion des conflits
- Anticipation et communication
- Capacité à décrire les situations et à les transmettre
- Respect des consignes

QUALITES

- Rigueur
- Sens relationnel
- Respect des responsabilités au sein de l'organigramme et des consignes
- Adhésion à la mission, aux orientations et aux valeurs de l'Association et du Mouvement

AUTONOMIE

Le permanent exécute sa mission sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui, il rend compte de son travail.

Il met en œuvre les décisions de son supérieur hiérarchique en coordination avec les membres de l'équipe (salariés, compagnons et bénévoles).

Fait en 2 exemplaires à Paris
le

Prénom NOM

Le salarié

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »